

Des yeux rouges aux souffrances sociales. Marques contemporaines et recomposition de l'intolérable dans les mobilités enfantines contraintes au XIX^e siècle

Simona Tersigni

From Red Eyes to Social Suffering. Contemporary Marks and Historical Recon-figurations of the Intolerable in Forced Child Mobilities since the 19th Century

Abstract: This article examines the bodily manifestations of social suffering among migrant children through a diachronic perspective (the late 19th century – present day). It draws on systematic archival research combined with ethnographic field-work conducted across four research programs, including two ANR-funded projects – OJEMIGR, on the impact of migration background on educational tracking in France, and MIJMA, on unaccompanied migrant children's pathways in Italy and France – as well as a scientific residency at the MNHI (2024-2025). By comparing the experience of many child laborers in French glassmaking industry (1880s-1920s)) with contemporary ethnographic accounts of migrant children, the analysis reveals a fundamental paradox: although the primary locus of social suffering has shifted from the workplace to the classroom while still encompassing labour experience, it remains structurally rooted in dynamics of precocious minorization. Bodily marks – from irreversible eye injuries to the “dysfunctioning” bodies of contemporary migrant students – indicate forms of violence that precede, accompany, and follow international mobilities. The diachronic analysis demonstrates how the emergence of child protection rights in France was accompanied by a displacement of exploitation toward foreign populations excluded from these protections. This distinction between a protected “national childhood” and an exposed “foreign childhood” functions as a structural mechanism generating inequalities. Through the study of “spoken letters” sent by young glassworkers to their mothers and narratives shared by contemporary migrant children, this paper also highlights forms of child agency emerging despite structural constraints. This contribution calls for a historical anthropology attentive to the experiences of children in migratory situations, revealing the conditions under which the intolerable becomes socially acceptable.

Keywords: Children's migrations; Early Domination; Outsourcing of child labor; Body; Agency.

* Université Paris Nanterre-Sophiapol/IC Migrations (stersigni@parisnanterre.fr; ORCID: 0000-0001-8612-9275).

1. Introduction

La souffrance sociale présente une double généalogie qui renvoie à deux différentes approches. D'une part, elle relève d'une catégorie de l'action publique dans le contexte français des années 1990, en relation avec les dispositifs de lutte contre l'exclusion (cellules d'écoute, missions locales notamment), raison pour laquelle apparaît dans des rapports institutionnels. Elle désigne dans ce cadre un ensemble de symptômes psychiques attribués aux effets de la précarité et du chômage. Cette orientation a engendré des critiques qui en ont pointé les effets pernicieux de « psychologisation du social ». D'autre part, en tant que concept à l'intersection de la philosophie, de la psychanalyse et des sciences sociales, son statut est plus riche. Il renvoie tantôt à la théorie de la reconnaissance et à la tradition critique francfortoise¹, tantôt à la psychodynamique du travail, en lien avec les pathologies de la domination². En ce sens il a fait l'objet de critiques considérables, émanant notamment du libéralisme politique et du néolibéralisme économique. En dépit des tensions qui secouent cette approche, son potentiel heuristique demeure fécond. D'une part, elle permet de saisir les rapports à l'injustice et à la violence là où la critique sociale demeure silencieuse. D'autre part, elle ouvre la possibilité d'une réappropriation des récits tenus à partir d'elle, de sorte qu'une politisation serait envisageable. De surcroît, cette notion peut nourrir une sociologie historique exigeant l'explicitation des articulations entre l'action des (ou sur les) enfants migrants et les structures sociales, en situant le corps en devenir dans un ensemble d'expériences négatives susceptibles d'affaiblir la légitimité des sociétés qui les produisent. Ainsi, la souffrance sociale peut faire émerger « des phénomènes que le savoir légitime permet difficilement de décrire parce qu'ils se situent dans les interstices des institutions [...] et aux frontières des disciplines »³. En contrepoint du paradigme de l'exclusion, Didier Fassin⁴ a ouvertement déconstruit la souffrance sociale en tant que périlleux réductionnisme, fonctionnant comme dangereux socle des politiques sociales dans les quartiers populaires. Dans ce cadre, la création de lieux d'écoute en santé mentale aurait permis de contourner les véritables problèmes au cœur de la question sociale, des injustices aux rapports sociaux de domination. Éminemment produite par une nouvelle sensibilité développée au sein de la haute administration française, en collaboration avec les sciences

¹ Renault (2008 et 2009 notamment).

² Déjour (2010 et 2016 notamment).

³ Renault (2009, 175).

⁴ Fassin (2006).

sociales, la souffrance sociale se limiterait à une « représentation des conséquences individuelles de situations et de positions sociales en termes de souffrances »⁵. Or, si dans cette posture critique la souffrance sociale se retrouve enfermée de manière univoque, il importe de relever les possibles qu'elle recèle encore pour la recherche comme pour l'action sociale : « et si elle appelle à une obligation d'agir, elle n'implique aucune réponse univoque. Sa politisation, dans les termes d'une lutte contre l'injustice, n'est qu'une des réponses possibles parmi bien d'autres »⁶. S'il y a un destin politique des souffrances sociales, il concerne à la fois les professionnels « confrontés à de sourdes souffrances, et qui font acte politique dès lors qu'ils veulent les rendre audibles, les rapporter à des causes sociales, les faire advenir à l'espace public, en faire le ressort d'une critique ou l'objet d'une lutte sociale », mais aussi les chercheurs « en vue d'une reprise réflexive de la catégorie de souffrance en sciences sociales »⁷. Cependant, ce travail peut difficilement se réaliser sans prendre au sérieux la corporéité et ce qu'elle nous dit. Périlleuse et féconde à la fois, cette lecture de la souffrance se rapproche pourtant de la posture de Fassin⁸. Car, selon lui, l'analyse de la souffrance sociale devrait déconstruire « le mouvement compassionnel » qui, tout en traversant les politiques publiques comme les actions privées, engage les corps et ce qu'ils permettent d'exprimer d'inacceptable.

Cette contribution interroge les manifestations corporelles de la souffrance sociale chez les enfants et jeunes pris dans une migration internationale, dans une perspective à la fois diachronique et synchronique. En partant de l'expérience des jeunes verriers italiens originaires du Sud du Latium, employés dans les ateliers de la région parisienne et lyonnaise entre 1885 et 1925, puis en me tournant vers les récits ethnographiques contemporains de mineurs migrants en France et en Italie, je souhaite mettre en lumière les continuités et ruptures dans la construction sociale de l'intolérable à l'égard des corps enfantins en migration. Mon propos vise ainsi à dépasser la dimension adultocentrique qui caractérise encore largement le champ des études migratoires, en plaçant au cœur de l'analyse les traces – physiques et symboliques – que laissent sur et dans les corps les dispositifs institutionnels de mise au travail et de scolarisation des enfants étrangers. L'analyse se déploie autour d'une hypothèse centrale : les souffrances sociales des enfants migrants se déplacent historiquement des ateliers vers les salles de classe, mais, loin de se couper du rapport formation/emploi, elles

⁵ Fassin (2006, 156).

⁶ Périlleux et Cultiaux (2009, 8).

⁷ *Ibidem*.

⁸ Fassin (2006).

demeurent structurellement liées à une même précocité de la minorisation. Si au XIX^e et au début du XX^e siècle, c'est principalement dans le cadre du travail industriel que s'expriment les violences faites aux corps enfants étrangers, aujourd'hui ces souffrances se manifestent davantage à travers les dispositifs de scolarisation, d'orientation et de formation professionnelle imposés aux mineurs migrants. Cette transformation ne signifie pas une disparition des souffrances physiques, mais plutôt leur reconfiguration dans des espaces institutionnels renouvelés et caractérisés par une imbrication de statuts migratoires⁹, où se jouent de nouvelles formes de sélection et d'exclusion sociale.

Cet article prend appui sur différentes enquêtes collectives et individuelles menées entre 2014 et 2025. Sur le plan synchronique, j'ai participé à plusieurs recherches portant sur la scolarisation, l'inclusion et l'orientation scolaire et professionnelle d'enfants et mineurs migrants (EVASCOL, 2014-2018¹⁰ ; EDUCINCLU, 2017-2019¹¹ ; ANR OJEMIGR, 2021-2025¹²), ainsi qu'à une enquête sur les trajectoires de mineurs migrants ouest-africains (ANR MIJMA, 2021-2025)¹³. Sur le plan diachronique, j'ai conduit une recherche socio-historique sur les enfants italiens employés dans les verreries françaises, dans le cadre de ma résidence scientifique au Musée National de l'Histoire de l'Immigration (MNHI, 2024-2025). Aujourd'hui leurs voix font différemment raisonner les archives tant en France¹⁴ qu'en Italie¹⁵. La précocité de l'expérience de l'oppression vécue par ces jeunes et ces enfants captifs d'une traite¹⁶ transnationale qui

⁹ À l'instar de ce que décrit Andrea Rea au sujet de l'emploi pour les migrants au sein de la Belgique voire de l'Europe politique (2013).

¹⁰ <https://www.defenseurdesdroits.fr/etude-sur-la-scolarisation-des-eleves-allophones-nouvellement-arrivees-eana-et-des-enfants-issus-de>

¹¹ https://ires.fr/wp-content/uploads/2023/02/Rapport_Educinclu.pdf

¹² <https://ojemigr.hypotheses.org/>

¹³ <https://etudesmaghebines.cnrs.fr/s/etudesmaghebines/item/8748>

¹⁴ Dans la région parisienne, j'ai travaillé dans les archives municipales de Paris, de Saint-Denis, de Choisy-le-Roi ainsi que dans les archives du Musée Rodin et dans les archives de la préfecture de police, tandis qu'en région lyonnaise j'ai surtout travaillé dans les archives départementales du Rhône.

¹⁵ Dans le Sud du Latium qui correspond aujourd'hui à une partie de la Terre de Labeur de la période considérée, j'ai travaillé dans les archives provinciales de Frosinone (*archivio di Stato*), puis dans les archives municipales d'Alvito, Gallinara et Sora où j'ai également eu accès aux archives historiques du diocèse. À Sora, dont je suis moi-même originaire, à Alvito et dans les villages limitrophes, j'ai également eu la chance de pouvoir bénéficier de quelques entretiens avec les descendants des verriers et avec des historiens locaux.

¹⁶ Ce terme est employé dans la presse française, voir notamment « La traite des gosses : notre enquête à Saint-Denis, », *La Presse* (25/7/1898), mais son usage apparaît dès les premières publications de Paulucci di Calboli (1897 et 1898). Les articles parus dans *La Riforma sociale*

les a contraints à travailler et à vivre dans des conditions qu'eux-mêmes ont jugé au-dessus de leurs forces¹⁷, m'a orientée vers une « topographie du perceptible, du pensable et du possible »¹⁸. Cela revient à situer ce que ces enfants et jeunes perçoivent, pensent et désirent en termes de possibilités face au réel. Mon propos reste à l'affût de la parole enfantine face à la souffrance sociale, dans les traces des dispositions et des contextes pré-migratoires, puis du voyage migratoire, mais aussi dans les espaces de vie après la migration, entre les épreuves du corps au travail, les modalités de l'apprentissage et de la formation. L'argumentation se déploie en trois temps. J'interroge d'abord les redéfinitions historiques de l'intolérable : quels éléments du récit enfantin émergent en contrepoint des attestations officielles, même d'ordre médical, à partir des documents trouvés dans des archives municipales ? (§ 2). Ensuite, à partir de la correspondance épistolaire des jeunes verriers italiens, dictée en idiome local à des adultes qui, probablement au sein de l'atelier du verre, auraient pu faire fonction d'écrivains publics, j'analyse les modalités d'expression et d'occultation de la souffrance physique : ces lettres situent des trajectoires d'« enfants utiles »¹⁹ tantôt à l'égard des besoins du marché du travail français, tantôt à l'égard du contexte familial et économique de départ (§ 3). Enfin, je me tourne vers les formes contemporaines de souffrance sociale chez les mineurs migrants, en montrant comment la précocité de la minorisation²⁰ se vit et se dit autrement par rapport au voyage migratoire²¹, et comment elle

et dans *La Revue des Revues*, seront ensuite republiés dans un seul volume *Larmes et sourires de l'émigration italienne* (1909). La double référence à l'exploitation et à la coercition est au cœur de la notion de traite : celle-ci se différencie sur le plan juridique de la notion de trafic. Il s'agit de trafic dès lors que les migrants choisissent la migration irrégulière en rémunérant les services d'un trafiquant pour traverser une frontière, tandis qu'il s'agit de traite si les victimes sont soumises à de multiples formes de coercition (https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/it/qanda_21_4907), avant, pendant et après le voyage migratoire.

¹⁷ Tersigni (2024).

¹⁸ Rancière (2020, 830).

¹⁹ Carayon *et al.* (2021).

²⁰ La notion de minorisation, théorisée notamment par Danièle Juteau (1999) en tant que dynamique relationnelle, s'inscrit dans le prolongement des travaux de Colette Guillaumin (1972) sur la construction sociale des minorités. Elle implique que « des personnes se voient collectivement définies comme spécifiques et différentes » des groupes socialement majoritaires, alors que les individus et groupes en situation minoritaire voient leur liberté et leurs droits restreints au nom de cette singularité, subissant des traitements différents et inégaux par rapport à ceux qui sont réservés aux personnes en situation majoritaire (Palomares, 2024). La précocité de la minorisation se manifeste dans les trajectoires qui nécessitent une analyse fine incluant les sociétés d'origine, sans se limiter au quotidien des dispositifs, scolaires notamment (Cossée, 2021), ni à la grammaire inclusive de matrice européenne (Tersigni, 2021).

²¹ El Miri (2021).

se déplace dans l'orientation scolaire à l'œuvre à la fin du collège pour des jeunes migrants arrivés seuls ou dans un cadre familial (§ 4).

2. Souffrance sociale des enfants migrants et redéfinitions de l'intolérable

L'histoire de la protection de l'enfance en France aux XIX^e²² et XX^e siècles révèle un paradoxe fondamental : alors même que l'État français développe progressivement un arsenal juridique visant à protéger les enfants des violences du travail industriel, se met en place un système d'exploitation d'enfants étrangers qui échappent largement à ces protections. Cette partie interroge les conditions d'émergence d'un souci de l'enfance qui se structure sur une base profondément nationalo-centré. En d'autres termes, il s'agit de comprendre comment la construction d'une « enfance nationale » digne de protection s'est historiquement accompagnée de la production d'une « enfance étrangère » exposée à des formes renouvelées d'exploitation. Cette distinction, loin d'être un simple effet secondaire des politiques de protection, engendre un mécanisme structurel permettant aux industries françaises de maintenir leur compétitivité, tout en composant formellement avec les nouvelles normes juridiques protectrices de l'enfance.

Le travail des mineurs migrants relève – à l'instar de ce qu'écrivait Bruno Cabanes²³ au sujet du droit de l'enfant – d'un certain nombre de conditions, tout particulièrement « l'identification de l'enfance, comme un âge spécifique, dont les limites ont évolué au fil du temps ». Or, si la reconnaissance collective des dommages que la guerre inflige aux enfants, notamment sur l'éducation, est clairement posée par les sciences sociales et historiques²⁴, celle de la souffrance des enfants au travail²⁵ laisse des zones d'ombre, notamment en relation avec les mobilités internationales. Au XIX^e siècle, la lente émergence des droits des enfants au travail prend appui sur la publication d'un nombre important de photographies visant à prouver ce que dénoncent les grandes enquêtes sociales²⁶. Elles sont me-

²² L'enfant ouvrier est directement concerné par la protection de l'enfance naissante, qui constitue selon Pinell (2019, 337) la première politique publique dans le domaine de l'action sociale et qui s'appuie sur le principe d'une articulation entre public et privé.

²³ Cabanes (2024, 201).

²⁴ Boyer (2005) et Cabanes (2024).

²⁵ Nieuwenhuys (2005) et Wintersberger (2005).

²⁶ Entre 1839 et 1840, pendant que d'importantes grèves ouvrières s'imposent en France, sont publiées le rapport du médecin Louis-René Villermé et le travail d'Eugène Buret. En tant qu'hygiéniste, Villermé prône « l'amélioration des conditions de vie à l'extérieur des ateliers », tout en défendant la hausse des salaires et la réduction du temps de travail, surtout pour les

nées dans les ateliers, dans les manufactures, dans les mines et même dans les exploitations agricoles, ce qui conduit à une réglementation du travail des enfants, avec la loi du 22 mars 1841, ce qui constitue la première intervention formelle de l'État français dans le domaine du travail. Si l'application de cette loi reste défailante, son adoption révèle les mutations du gouvernement des populations laborieuses. La paupérisation croissante de la classe ouvrière opère un glissement symbolique : de « laborieuse », elle devient « dangereuse », justifiant l'émergence de nouvelles technologies de pouvoir pour l'encadrer. Ensuite l'État français fixe des bornes d'âge pour la scolarisation obligatoire en 1882, pour les filles comme pour les garçons. Cependant un certain nombre d'emplois occupés par les enfants ne disparaissent pas du jour au lendemain, après la loi du 28 mars 1882, instituant l'obligation de la scolarisation des enfants entre 6 et 13 ans. Même si « concrètement, cette loi n'eut pas pour conséquence que les enfants allèrent partout régulièrement à l'école »²⁷, certains entrepreneurs doivent trouver des remplaçants pour des emplois antérieurement occupés par des mineurs désormais en âge d'être scolarisés. C'est une tâche ardue dans la mesure où tout au long de la période comprise entre 1841 et 1892, plusieurs lois ont progressivement interdit le travail des mineurs, les châtiments abusifs à leur égard²⁸ et limité la durée quotidienne du travail au-delà de l'âge minimal de l'enfant admis au travail. Désormais la protection du devenir des enfants est centrale pour une société comme la France « qui lie dans un même mouvement mortalité et moralité. [Ainsi,] Permettre aux enfants de résister aux dégâts de la maladie, de la malnutrition et de l'épuisement, c'est aussi empêcher qu'ils ne succombent aux déchéances auxquelles exposent la misère et le malheur »²⁹. Mais alors quels sont les effets du changement des conceptions de l'enfance entre le XIX^e et le XX^e siècle³⁰ ainsi que d'autres innovations qui ont cours dans la même période ? Ces innovations juridiques³¹ ainsi que les courants internationaux prônant l'édification d'une justice des mineurs spécialisée³² ne sont pas sans effets sur la circulation transnationale des enfants, sur leurs identifications³³, sur le rapport au travail, l'éducation... Dans la période comprise entre 1880 et 1950 qui a été particulièrement étudiée par les historiens

enfants et les femmes. Buret, plus proche des socialistes et des radicaux, pointe l'ampleur de l'exploitation et des souffrances ouvrières à Londres et à Paris (Jarrige et Leroux, 2019).

²⁷ Omer (2022, 2).

²⁸ Vigarello (2005).

²⁹ Fassin et Bourdelais (2005, 12).

³⁰ Turmel (2013).

³¹ Lemerrier (2006), Lemerrier (2021), Tersigni (2022a et 2022b).

³² Dupont-Bouchat (2003).

³³ Diasio et Tersigni (2014), Tersigni (2014).

de l'immigration³⁴, le *continuum* entre travail, apprentissage et éducation n'a pas été complètement négligé³⁵. Cependant, il n'a pas été directement abordé au prisme de la souffrance sociale. En particulier, si les huit années (1912-1920) traversées par les guerres balkaniques³⁶ et la Première guerre mondiale³⁷ sont désormais investies par l'histoire sociale du point de vue d'une « enfance en danger », la question des évacuations et des internements n'interroge pas la relation entre travail et éducation. Aussi, l'entre-deux-guerres a fait l'objet de nombreux travaux au sujet du rôle joué par l'administration centrale de l'État français face à l'immigration. Toute la réflexion sur les politiques publiques visant à garantir des travailleurs aux entrepreneurs français, sans pour autant altérer le marché du travail ni l'ordre public³⁸, n'a pas inclus le travail des enfants venus d'ailleurs³⁹. Pourtant en France (comme dans d'autres vieux pays d'immigration), c'est bien entre la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle que cohabitent des formes d'exploitation spécifique aux enfants orphelins et abandonnés, aux jeunes migrants internes (ressortissants des « colonies de l'intérieur »)⁴⁰ et aux mineurs étrangers, notamment italiens, puis espagnols⁴¹ mais aussi alsaciens et lorrains (entre 1871 et 1914)⁴². Cette exploitation usinière des mineurs

³⁴ Rygiel (2009).

³⁵ Se reporter aux recherches sur les Polonais dans les mines (Ponty, 1988 ; Hibernie, 2021), sur les enfants d'immigrants belges dans le département du Nord (Kusters, 2011) et les travaux de Fabrice Langrognet sur une cité d'habitation au cœur de la Plaine-Saint-Denis (2023 notamment).

³⁶ Voir à ce sujet le volume inédit de l'HDR de l'historienne Delphine Diaz sur les femmes et les enfants « déplacés » – évacués, internés, réfugiés – désormais devenus un enjeu public. : RÉSUMÉ HDR DELPHINE DIAZ (consulté le 18/4/2025).

³⁷ Cabanes (2024).

³⁸ Larbiou (2008).

³⁹ Jean-Charles Bonnet s'est intéressé à l'influence du patronat à l'égard des entrées et de l'affectation des étrangers entre 1918 et 1939 à partir d'un riche travail sur les archives parlementaires (Bonnet, 1976), puis il s'est intéressé au travail des mineurs en Bourgogne (Bonnet, 1980), sans toutefois relier de manière explicite les deux thématiques par la question du travail des enfants migrants.

⁴⁰ Voir à titre d'exemple la situation, au début du XX^e siècle, des enfants bretons pris dans la traite de l'Abbé Santol notamment dans les verreries vosgiennes et pour laquelle celui-ci a eu une condamnation le 26/10/1919. Voir notamment le chapitre sur la verrerie de Portieux dans la thèse de Philippe Picoche, archive.wikiwix.com/cache/index2.php?url=http%3A%2F%2Ftheses.univ-lyon2.fr%2Fdocuments%2Fgetpart.php%3Fid%3Dlyon2.2000.picoche_p%26part%3D29597 (consulté le 22/6/2025) et l'article « Encore l'abbé Santol » dans le quotidien *L'éclairer du finistère* (4/6/1910).

⁴¹ Bonneff (1984), Protasi (1999, 2010, 2021 et 2022), Tersigni (2022a et 2024).

⁴² Nombre d'Alsaciens et Lorrains résidant dans la Plaine Saint-Denis après 1871 furent initialement enregistrés comme français dans les recensements, même lorsqu'ils avaient perdu leur nationalité française et devaient encore la recouvrer, ce qui connaîtra une hausse autour de 1890 comme le souligne Langrognet (2023, 201-233) qui mentionne aussi le rapport de la «

étrangers implique des continuités et des ruptures à l'égard des métiers de rue exercés dans plusieurs capitales européennes et nord-américaines⁴³, dès le début de la III^e République⁴⁴. Cependant, elle se recompose selon les besoins de ce qu'aujourd'hui il est coutume de nommer les secteurs en tension qui, dans le cadre du marché secondaire du travail, sont investis par les migrants. Enfin, dans l'héritage foucaldien de *Surveiller et punir* propre à la *Revue d'histoire de l'enfance irrégulière* (RHEI), de nombreuses publications ont vu le jour depuis la fin des années 1990 sur la protection de l'enfance⁴⁵. Elles abordent notamment les déplacements forcés et la justice des mineurs durant la Seconde guerre mondiale⁴⁶, puis durant la période coloniale⁴⁷ et dans la situation post-coloniale⁴⁸. Cette foisonnante réflexion sur la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse ne se penche pas, toutefois, sur les continuités et les ruptures dans la conception de l'intolérable à l'égard des souffrances enfantines en migration depuis la seconde moitié du XIX^e siècle. Avant les mesures de scolarisation mises en place par le Front populaire (loi sur l'instruction primaire obligatoire du 9/8/1936)⁴⁹ avec l'école unique⁵⁰, les enfants migrants travaillent de longues heures. Ils effectuent des tâches dangereuses, nuisant à leur santé, et ne vont pas souvent à l'école, bénéficiant au mieux du système de l'école de demi-temps⁵¹,

Société de réintégration des Alsaciens-Lorrains ». En effet, le traité de Francfort (10/5/1871), les Alsaciens-Lorrains qui n'avaient pas « opté » pour la France avant le 1^{er} octobre 1872 – ou qui étaient restés dans les territoires annexés – devenaient automatiquement sujets allemands. Par réciprocité, les autorités allemandes considéraient les optants comme des étrangers à partir du 2 mars 1871 et les Alsaciens-Lorrains n'ont pas joui de la double nationalité après l'annexion. Ceux qui arrivaient ensuite en région parisienne étaient donc juridiquement des « étrangers » (de nationalité allemande) devant passer par une procédure de réintégration ou de naturalisation.

⁴³ Paolino (2007 et 2024), Protasi (2010 et 2022).

⁴⁴ Tersigni (2022a et 2024).

⁴⁵ Entre 1998 et 2021, la revue *Enfances irrégulières* a publié 23 dossiers thématiques.

⁴⁶ Cfr. 3 | 2000 L'enfant de justice pendant la guerre et l'immédiat après-guerre (consulté le 13/4/2025).

⁴⁷ Cfr. 14 | 2012 Enfances déplacées. (I) en situation coloniale (consulté le 13/4/2025).

⁴⁸ Cfr. 22 | 2020 Enfances (dé)colonisées (consulté le 13/4/2025).

⁴⁹ Voir Art.1. – Le début du 1^{er} alinéa de l'article 4 de la loi du 28 mars 1882 est modifié comme suit : « L'instruction primaire est obligatoire pour les enfants des deux sexes, français et étrangers, âgés de 6 à 14 ans révolus, etc. » (le reste sans changement), pour plus de détails se reporter à [loi_sur_l_instruction_primaire_obligatoire_du_9_aout_1936_569407.pdf](#) (consulté le 9/4/2025).

⁵⁰ Omer (2022, 2).

⁵¹ Le rapport Martin Saint-Léon (1903) précise le fonctionnement des écoles de demi-temps relevant de la loi du 19 mai 1874, selon laquelle les enfants de 10-12 ans ne pouvaient travailler que 6 heures/jour (= demi-temps d'un adulte). Ces derniers avaient l'obligation de fréquenter des « écoles de fabrique ou de demi-temps » créées à leur usage exclusif (elles fonctionnaient de 16h30 à 19h). Il y avait cependant un dysfonctionnement massif : les familles, d'accord avec

sauf quelques rares exceptions, à l'instar des enfants polonais. Ces derniers, dans l'entre-deux-guerres, sont pris entre la possibilité des écoles « libres » – se limitant à l'enseignement du catholicisme et de la langue d'origine – et l'école publique⁵². Sans que l'école ne soit envisagée comme un outil de remédiation sociale pour raccrocher ces enfants et ces jeunes migrants au travail, à l'égard de cette enfance émerge désormais une économie morale⁵³ traversée par une tension entre école et travail. À partir d'enquêtes médicales et sociales qui montrent l'état déplorable des corps enfantins dans les entreprises et leur probabilité élevée de décéder avant d'atteindre l'âge adulte, des réformateurs sociaux se mobilisent afin de faire évoluer le droit⁵⁴. Cependant, d'une part ils se heurtent aux intérêts des patrons (sauvegarder la rentabilité de leurs activités grâce à une main-d'œuvre docile, peu coûteuse et dépourvue de porte-paroles dans l'espace usinier). D'autre part, ces dispositifs de protection enfantine induisent indirectement une réorganisation de la production industrielle par une délocalisation du travail d'enfants venus d'ailleurs qui ne pourront pas bénéficier de ces avancées, ni des mêmes droits. Ainsi, le recours à une main d'œuvre enfantine étrangère par l'industrie du verre (et notamment la production des bouteilles) est une illustration saillante des dispositifs collectifs inventés pour empêcher que n'affleure la question de l'intolérable.

En dissimulant de différentes manières la présence d'enfants (italiens notamment) en dessous de 13 ans, les propriétaires des verreries françaises parviennent pendant environ cinq décennies à maintenir en équilibre leur production⁵⁵. La transformation dans la production du verre avec l'introduction de nouvelles techniques, le développement de la production de masse, l'ouverture vers de nouveaux marchés et l'agrandissement de la production développent les conditions d'une demande de travail des enfants. Cependant l'avancement dans la conception d'un intolérable juridique vis-à-vis des enfants conduit à des lois protectives à leur égard qui mettent en difficulté les entrepreneurs du verre. La loi du 2 novembre 1892 interdit le travail des enfants de moins de 13 ans dans les usines. Après avoir vainement tenté d'obtenir des dérogations, les verriers français contournent la loi et recrutent des enfants étrangers, car il ne sera pas simple de vérifier

les patrons, envoyaient les enfants aux cours du soir pour adultes plutôt qu'aux écoles de demi-temps réglementaires, voir Tersigni (2022a).

⁵² Hibernie (2021).

⁵³ Thompson (1963/1988).

⁵⁴ Fassin et Bourdelais (2005).

⁵⁵ Durant les années 1880, la crise du phylloxéra avait sérieusement menacé de détruire le vignoble français, avec un impact sur la production du vin et des bouteilles. Les innovations technologiques (notamment le remplacement des fours à charbons par des fours à gaz) avaient touché les intérêts des maîtres verriers et engendré des grèves ouvrières (Hanagan, 1981).

leur âge. Cependant, si jusqu'en décembre 1895 il existe des dérogations pour les verreries, à partir du premier janvier de l'année suivante, elles sont contraintes de se conformer aux lois qui protègent le travail des enfants⁵⁶. La maltraitance est la règle, au point que certains meurent⁵⁷ et d'autres sont hospitalisés en conditions graves⁵⁸. Les « gosses italiens »⁵⁹ sont recrutés dans ces ateliers du verre dès la fin de la décennie 1870, d'abord dans la région lyonnaise, puis dans la région parisienne, à partir des années 1890. Après un recours initial à une main d'œuvre originaire des régions du Nord de la Péninsule (Piémont, Lombardie, Ligurie et Toscane⁶⁰), le recrutement s'effectue au Sud du Latium actuel⁶¹, dans un territoire administratif qui, par un jeu de hasard, porte le nom de Terre de Labour (en italien *Terra di Lavoro*) durant la période étudiée. L'orientation scolaire et professionnelle qui est créée au début du XX^e siècle se construit autour de l'adaptation aux besoins régionaux⁶² et la protection de l'enfance rencontre des limites là où elle ne peut empêcher la reproduction de la force de travail.

3. *In corpore sano*

Une question s'impose désormais : par quels dispositifs la souffrance sociale des enfants verriers a-t-elle été simultanément rendue visible et occultée à la fin du XIX^e siècle ? Pour y répondre, il convient de partir des traces matérielles elles-mêmes – à savoir de documents administratifs et médicaux qui, en prétendant attester d'un état de santé, révèlent en creux les logiques de mise au travail des corps enfantins. À travers l'étude d'un

⁵⁶ Un courrier de l'inspecteur divisionnaire de la première circonscription à Paris en novembre 1898 pointe la nécessité de « tenir rigoureusement la main afin de repousser en partie cette invasion de jeunes ouvriers » (Protasi, 2022, 85). C'est précisément à partir de 1894 que les archives du Sud du Latium ont des traces importantes des départs d'enfants pour les verreries françaises.

⁵⁷ En 1898, trois enfants meurent d'épuisement, malnutrition et de maladies respiratoires. Il y a bien des contrôles et quelques procès aux contremaitres, mais en Italie comme en France, les verdicts sont cléments, les amendes légères. Les pourvoyeurs italiens déduisent de ce qu'il verse aux familles, les frais de nourriture, de logement, d'habillement tout en facturant ces frais aux employeurs (Protasi, 2010; Langrognet, 2023).

⁵⁸ Cafiero (1901a et 1901b), Schiaparelli (1901), Paulucci di Calboli (1897, 1898, 1909, 1921), Protasi (2010), Langrognet (2023).

⁵⁹ Voir Sain-Léon (1906), Bonneff (1908/1984), Pansu (1980), Marichalar (2017).

⁶⁰ Douki (1996).

⁶¹ Voir Protasi (2022, 72) qui souligne que le 15/4/1878 le sous-préfet de Sora écrit déjà au préfet de Caserte pour dénoncer une traite d'enfants alimentée par des parents qui se font monnayer pour les accompagner en France. Pour la réprimer, une enquête est ouverte sur la « *tratta dei piccoli* » par la sous-préfecture de Sora le 17/4/1878, voir ASFr, Sottoprefettura di Sora, b. n 571.

⁶² Odry (2021).

certificat médical produit en 1898 pour des jeunes ouvriers italiens de la verrerie de Choisy-le-Roi, il importe de montrer comment les institutions – médicales, administratives, consulaires – et les directions de ces ateliers ont participé à la normalisation de conditions de travail pourtant reconnues comme extrêmement dangereuses. Cette analyse permet d'interroger les modalités par lesquelles certains corps enfantins peuvent être déclarés « en bonne santé » alors même qu'ils sont exposés quotidiennement à des violences physiques considérables, et dont l'égyptologue Ernesto Schiaparelli, secrétaire de l'Œuvre Bonomelli, a décrit les ressorts psychologiques – notamment la subjectivation de l'oppression – lors de sa mission dans la région lyonnaise et en Haute-Loire⁶³. C'est précisément ce type de document que l'on retrouve dans les archives communales d'Alvito. En avril 1898, Giuseppe Mazzenga, maire de la petite commune d'Alvito (Terre de Labour), reçoit une attestation médicale datée du 7 avril 1898⁶⁴. Elle concerne la santé de vingt-trois jeunes ouvriers⁶⁵ partis travailler à Choisy-le-Roi, au Sud de Paris. L'ordre de présentation des noms dans la liste du médecin de Choisy n'est pas alphabétique, il ne tient pas compte non plus de l'âge des concernés selon un ordre chronologique. Il est donc probable que le médecin ait tout simplement noté les noms des ouvriers, au fur et à mesure de leur passage dans son cabinet ou à la mairie de sa commune. Dans cette liste, les noms de famille sont parfois légèrement modifiés par rapport à ce qui figure dans l'état civil de la commune d'origine. Par exemple, le nom de celui qui figure dans le certificat comme Giovanni D'Alecandro, est légèrement différent (D'Alicandro) et Felice Perrichetto se nomme de fait Persichetti. Le prénom dans ce certificat est aussi parfois transformé. Par des pratiques, courantes à l'époque, le médecin a pu produire un rapprochement avec le prénom français (Serafino devient Serafin), ou traduire en français le prénom italien, ainsi Gaetano devient Gaëtan⁶⁶.

⁶³ Schiaparelli (1901).

⁶⁴ ASCA (*archivio storico del comune di Alvito*), *Sezione post-unitaria, Carteggio, cat. XIII, Esteri*, b324, fasc. 2, lettre au maire d'Alvito.

⁶⁵ Dix-huit ouvriers parmi ces vingt-trois de la liste sont effectivement nés à Alvito, de parents ouvriers agricoles ou plus rarement exerçant le métier de tailleur, d'après les actes de naissance consultés dans l'état civil de la commune.

⁶⁶ Selon l'ordre de présentation du certificat : 1. Mazzenga Gérard, fils de Angelo Maria ; 2. Zacarola Cesidio, fils de Charles ; 3. D'Alecandro Doménique, fils d'Angelo ; 4. D'Alecandro Pascal, fils de Cesidio ; 5. Pizzuti Gaëtan, fils de Domenique ; 6. Renzo Domenique, fils de Domenique ; 7. Fazio Joseph, fils de Paul ; 8. Capociana Antoine, fils de Nicolas ; 9. Rondinello Cesidio, fils de Donato ; 10. D'Alecandro Giovanni, fils d'Angel ; 11. Ferrera Paulin, fils de Paul ; 12. Perrichetto Felice, fils de Antoine ; 13. Scappa Luis, fils de Candio ; 14. Scappa Mariano, fils de Candio ; 15. Cappella Alfonse, fils de Angelo ; 16. Fazio Cesidio, fils de Placide ; 17. Tata Valerio, fils de Raphael ; 18. Tata Joseph, fils de Raphael ; 19. Tata Arcange, fils

Il ne faut pas exclure non plus que pour certains de ces jeunes ouvriers le contremaître italien ait pratiqué une usurpation d'identité⁶⁷, en attribuant à des enfants qui n'ont pas encore l'âge de travailler, le nom d'un jeune plus avancé en âge, faute de ne pas être en mesure de fournir des actes de naissance contrefaits. L'attestation envoyée au maire italien porte la signature du docteur Alphonse Boudeau⁶⁸ : en bas et à gauche de sa signature, se trouve un tampon officiel de la mairie de Choisy, la signature du maire français y figure également. Cela veut dire que la signature du médecin a été soumise à une « certification du certificat ». Il s'agit d'une légalisation qui atteste trois dimensions : tout d'abord la véracité de la signature, puis la qualité en laquelle le signataire du certificat a agi et, enfin, l'identité du sceau dont ledit certificat est revêtu. Le Dr. Boudeau⁶⁹ – « médecin mobilisé auprès des verriers de Choisy »⁷⁰ – écrit :

Je soussigné, docteur en médecine, après avoir examiné les ouvriers de la verrerie de Choisy-le-Roi dont les noms suivent [...] certifie les avoir trouvés dans un bon état de santé ; certifie en outre que le travail qu'ils font à la cristallerie n'est pas malsain et ne peut occasionner aucune maladie.

Le certificat est censé rassurer quant au « bon état de santé » des ouvriers italiens et quant au fait que le travail mené dans la cristallerie de Choisy n'est ni « malsain » en soi, ni à l'origine de pathologies particulières, puisqu'il « *ne peut occasionner aucune maladie* ». Comment et pourquoi peut-il attester un bon état de santé alors que les conditions de travail sont très dures et que la maltraitance s'impose au quotidien sur les jeunes et petits ouvriers⁷¹ ? Le Dr. Boudeau ne précise pas l'âge des ouvriers concernés par le certificat produit. En consultant les actes de naissance de ceux qui

de Raphael ; 20. Rosato Luis, fils de Dominique ; 21. D'Agostino Alexandre, fils de Serafin ; 22. D'Agostino Pascal, fils de Serafin ; 23. D'Agostino Lonziato, fils de Serafin.

⁶⁷ Protasi (2010).

⁶⁸ Le Dr. Alphonse Boudeau semble avoir été un notable local, comme en témoigne le buste érigé sur sa sépulture dans le cimetière de Choisy-le-Roi (voir la photographie n° 9 sur le site Landrucimetières (CHOISY-LE-ROI (94) : cimetière - Landrucimetières), consulté le 5/5/2025). Le monument porte son nom ainsi que l'inscription « sa famille, ses amis, ses concitoyens » qui suggère plutôt une initiative privée, probablement portée par la famille du défunt, plus qu'une décision des autorités municipales seules.

⁶⁹ Il meurt en 1912, à savoir l'année dans laquelle est votée la loi interdisant le travail de nuit des enfants. Voir Bonneff, (1908/1984) et Hatzfeld (2021).

⁷⁰ Comme le confirme un échange par mél (daté du 16/6/2025) que j'ai eu avec le chargé du service archives, documentation, patrimoine de la ville de Choisy-le-Roi. Je n'ai pas trouvé, pour l'instant, d'autres informations relatives au rôle de ce médecin vis-à-vis des verriers de cette commune.

⁷¹ Bonneff (1908/1984), Protasi (1999 et 2010), Hatzfeld (2021), Langrognet (2023).

parmi ces jeunes personnes sont nés à Alvito, je découvre qu'ils sont tous mineurs du point de vue de la loi⁷², à une exception près⁷³. Dix enfants sont âgés entre 12 et 14 ans, ce qui veut dire qu'ils sont également mineurs du point de vue de la norme italienne de l'époque selon laquelle, encore en 1904, les statistiques nationales (DIRSTAT) font référence au seuil des 15 ans pour différencier les adultes et les mineurs parmi les migrants⁷⁴. Il se peut que le Dr. Boudeau ait rencontré ces ouvriers dans les jours qui ont suivi leur arrivée – à l'instar de la pratique courante pour les éboueurs de Paris, consistant à les ausculter avant que leur corps fort ne soit exposé à des agents pathogènes dans le ramassage des ordures⁷⁵. Dans tous les cas, ce médecin incarne parfaitement la posture hygiéniste⁷⁶ qui revient à considérer que toute maladie des ouvriers n'a pas de lien avec l'espace usinier, seul l'extérieur, le milieu de vie serait à modifier, ce qui allège les employeurs de toute responsabilité. Il se peut aussi que le Dr. Boudeau ait rencontré ces ouvriers dans le cadre de l'application de la loi du 8 août 1893⁷⁷. Celle-ci établit que les étrangers (hommes, femmes et mineurs exerçant un travail), pour être jugés en situation régulière fassent une demande de déclaration de résidence (dans les huit jours suivant leur arrivée) dans leur mairie (et auprès de la préfecture du Rhône à Lyon et de la préfecture de police à Paris) afin d'obtenir un certificat d'immatriculation obligatoire permettant d'exercer un métier. Bien que la requête du « certificat d'immatriculation » ne nécessite pas de visite médicale préalable⁷⁸, il est vraisemblable que le certificat médical des jeunes ouvriers ait pu être sollicité par la même occasion ou successivement, par un contremaître italien (plutôt que par les employeurs⁷⁹). Il s'agissait tout d'abord de calmer les esprits en Italie. De son

⁷² En France, la majorité civile était fixée à 21 ans entre 1792 et 1974. Le code civil italien dans la période de la traite des mineurs dans les verreries françaises fixait le même seuil d'âge pour la majorité qu'en France. Cependant, deux lois italiennes ont réglé les migrations des mineurs en 1873 et en 1901 au sujet de ceux dont l'âge en dessous des 18 et des 15 ans.

⁷³ Il s'agit de Paulin (Paolino) Ferrera, fils de Paul (Paolo) Ferrera : il est majeur depuis un an puisqu'il est né en 1876.

⁷⁴ Protasi (2010, 15).

⁷⁵ A la fin du XIX^e siècle, la santé des éboueurs demeure précaire, avec peu de suivi médical pour des travailleurs exposés aux déchets de la capitale en pleine croissance (Glatron et Cussac, 2000).

⁷⁶ Jarrige et Leroux (2019).

⁷⁷ Elle est dite de « *protection du travail national* », puisqu'elle renforce les mesures de sécurité publique, tout en établissant une distinction, entre les étrangers qui, en métropole, résident sur le sol national admis à domicile de manière non légale et ceux qui demeurent légalement.

⁷⁸ Voir Enregistrer et identifier les étrangers en France, 1880-1940 | Musée de l'histoire de l'immigration | Palais de la Porte Dorée (consulté le 2/3/2025).

⁷⁹ Dans le sillage des ateliers de verre ouverts à Choisy en 1837, la nouvelle usine fondée depuis à peine trois ans (22/4/1895) par Léon-Charles Houdaille, associé à son frère, René-Jean, et

côté, le maire d'Alvito a déjà vu passer les noms des enfants qui figurent dans le certificat du Dr. Boudeau. Au-delà des documents⁸⁰ que Giuseppe Mazzenga a sans doute signés pour autoriser leur passeport pour l'étranger, depuis quelques mois certains des enfants partis de la Terre de Labour vers la France sont déclarés disparus, tandis que des parents apprennent le décès d'enfants verriers en France⁸¹ s'en inquiètent. *Qui plus est*, sur indication de Raniero Paulucci di Calboli⁸², le 15 avril de la même année est arrêté dans un village près d'Alvito, Donato Vozza, un contremaître considéré responsable du décès à Paris des trois enfants lourdement maltraités et hospitalisés seulement en fin de vie. En 1896, un autre maire d'Alvito, Gioacchino Castrucci, avait obtenu du consul de Lyon de rapatrier cinq enfants⁸³, dont deux avaient fait préalablement parvenir des lettres⁸⁴ à leurs mères en 1895⁸⁵.

à M. Triquet, déjà propriétaire de la verrerie de Clichy, vise à développer une production de masse, associer à la rationalisation du travail et à des nouvelles techniques, cfr. Brochure Choisy Ville De Verre (consultée le 12/9/2024). La brochure de Choisy omet de souligner que cette prestigieuse production nécessite un nombre important d'enfants...

⁸⁰ Le document qui permet aux pourvoyeurs de voyager à l'étranger avec ces enfants est un « *atto di obbligo* », i.e. un acte de responsabilité civile signé chez le maire et qu'un père était également susceptible de demander à la mairie avant d'entreprendre une migration avec ses enfants et son épouse. Ce document stipule que le signataire s'engage à prendre soin et à veiller sur les personnes qui sont confiées par la loi à ses soins, en tant qu'émigrant responsable d'eux (*curare e vigilare su persone per legge affidate alle cure di un emigrante*), voir ASCA (*archivio storico del comune di Alvito*), Sezione post-unitaria, Carteggio, cat. XIII, Esteri, b324, fasc. 3.

⁸¹ Protasi (2010 et 2022).

⁸² Orphelin par sa mère (anglaise), Raniero Paulucci di Calboli était issu d'une ancienne et célèbre famille de Forlì. Après l'obtention de sa maîtrise en droit à l'Université de Bologne (1882), avec un mémoire sur la condition des fils naturels dans le code civil italien, il commence une carrière diplomatique au cours de laquelle met à profit sa formation à la méthode positiviste d'observation de la réalité, soutenue par une moderne conception démocratique relative au rôle de la presse et des intellectuels. Confiant en la possibilité de résoudre scientifiquement les problèmes sociaux, à Londres il s'intéresse aux expériences des jeunes musiciens de rue italiens, puis à Paris il prend position en soutien d'Alfred Dreyfuss et il décrit aussi la condition des migrants italiens, tout particulièrement des enfants verriers. Voir PAULUCCI DI CALBOLI, Raniero - Enciclopedia - Treccani (consulté le 10/5/2024).

⁸³ Voir ASCA, Sezione post-unitaria, Carteggio, cat. XIII, Esteri, b324, fasc. 2.

⁸⁴ J'ai retrouvé leurs lettres qui avaient disparu dans les archives municipales d'Alvito (Tersigni, 2024) grâce à une recherche plus approfondie durant ma résidence scientifique du CNRS au MNHI, voir ASCA, Sezione post-unitaria, Carteggio, cat. XIII, Esteri, b324, fasc. 2, pochette rouge.

⁸⁵ Leurs pères et mères sont souvent illettrés et ils ne peuvent signer l'acte de naissance ni lire ces lettres sans passer par un employé de la mairie, où les lettres restent par la suite. Dans la plupart des cas ces parents exercent le métier de journalier et parfois ils travaillent comme raccommodeurs ou tailleurs (les deux ou l'un des deux parents), aucun d'entre eux n'exerce le métier de berger dans cette commune, contrairement à d'autres villages limitrophes ; en effet la transhumance des Apennins est en net déclin.

Bernardo Antonellis⁸⁶ et Antonio Persichetti⁸⁷, dans des « lettres parlées », caractérisées par un style oral et dans un idiome local de leur terre d'origine, s'autorisent tout d'abord à décrire l'extrême dureté de leurs conditions de travail et de vie, puis à demander l'argent pour le voyage de retour. L'un d'eux, Bernardo, fait référence dans sa lettre à Fiorellino, surnom de Loreto Ruggieri⁸⁸, pour que la mère de Bernardo aille se renseigner auprès de lui sur les souffrances endurées avant de rentrer en Italie. En effet, Fiorellino a pu quitter la France après avoir transmis une lettre à sa nourrice⁸⁹. Si le dépassement de l'intolérable engage l'État italien à financer les voyages en train de ces enfants, il ne faudrait pas s'y leurrer pour autant : ce n'est pas le bonheur enfantin qui est en jeu⁹⁰, mais l'honneur d'un jeune État-nation. Apparaît en effet la crainte que ces verriers, une fois adultes, puissent embrasser des idéaux socialistes, voire anarchistes⁹¹.

L'État italien post-unitaire, soucieux de se présenter comme moderne à l'instar des autres États européens, tente de résoudre par la force de la loi⁹² le problème des enfants vagabonds, puis de ceux pris dans la traite des verriers, dans un contexte international où la mobilité infantine et juvénile est perçue comme une menace⁹³. En France, dès le milieu du XIX^e siècle,

⁸⁶ La consonne finale de son nom ne figure pas dans des publications antérieures, mais cette lettre avait bel et bien été oubliée dans les correspondances officielles liées à son rapatriement effectué par l'intermédiaire de l'*Opera di Assistenza agli Operai Italiani Emigrati in Europa e nel Levante* (Œuvre d'assistance aux ouvriers italiens émigrés en Europe et au Levant) fondée en 1900 par Monseigneur Geremia Bonomelli, évêque de Crémone, afin de venir en aide aux migrants italiens, notamment en leur fournissant un soutien spirituel, social et pratique.

⁸⁷ Protasi, (1999 et 2022), Tersigni (2024).

⁸⁸ Fiorellini (à partir du surnom Fiorellino souvent donné aux enfants abandonnés) est en effet le nom avec lequel il est enregistré à l'état civil d'Alvito, à la naissance, par la nourrice qui le prend en charge, tandis que Ruggieri est le nom de sa mère biologique, Elisabetta. Ce nom lui est attribué lors de l'adoption officielle que sa mère effectue après la mort de son mari (qui n'est pas le père de Loreto). Dans l'acte d'adoption, sa mère le reconnaît en tant qu'enfant naturel, quelques temps avant le départ à Lyon.

⁸⁹ Voir ASCA (*archivio storico del comune di Alvito*), Sezione post-unitaria, Carteggio, cat. XIII, Esteri, b324, fasc. 2, lettre du maire d'Alvito au sous-préfet de Sora. Un grand merci à Lorenzo Arnone Sipari pour l'accès, les échanges et les techniques de travail dans les archives historiques locales qui ouvrent des collaborations à venir.

⁹⁰ Protasi (2010), Tersigni (2022a et 2024).

⁹¹ Protasi (2022).

⁹² Loi sur l'interdiction des professions itinérantes (1873) et loi en protection du travail insalubre et dangereux des femmes et des enfants (1886) qui faisait aussi référence aux verreries.

⁹³ En France, déjà au début du XIX^e siècle, la représentation de jeunes mendiants ou vendeurs ambulants inquiète les autorités publiques et judiciaires. Nombre d'entre eux sont qualifiés de « vagabonds » par le Code pénal de 1810, perçus comme délinquants et menaçants : « L'enfant des rues » suscite une véritable angoisse et on incarcère [...] ou on envoie dans les colonies correctionnelles, sous le chef de vagabondage, des mineurs qui n'ont pas dix ans et dont le seul tort est d'être orphelins ou délaissés » (Yvarel, 2007, 62).

les enfants italiens bateleurs, musiciens ou vendeurs de statuettes suscitent des émotions contradictoires, oscillant entre pitié et inquiétude. N'y a-t-il pas dès lors le risque d'une superposition dans les imaginaires quant à ces petits corps mal nourris et malmenés ? Fabrice Langrognet⁹⁴ a montré que, dans certains cas, une continuité existe entre les exploiters des enfants dans les métiers de rue et les pourvoyeurs des ateliers de verre. Toutefois, s'il importe d'approfondir les typologies de pourvoyeurs⁹⁵ – en incluant notamment les femmes dans cette exploitation enfantine –, il convient également d'analyser la répression du vagabondage enfantin comme une forme d'assignation sociale à la souffrance. Il n'en demeure pas moins que ces enfants ne sont pas seulement des corps souffrants et passifs. *La Voix des Verriers*, organe de la Fédération nationale des travailleurs du verre affiliée à la CGT, témoigne dès le début du XX^e siècle de formes embryonnaires de mobilisation impliquant les jeunes ouvriers italiens⁹⁶. En août 1906, vingt-cinq « gamins » de la verrerie de Saint-Maxent se mettent en grève pour réclamer une augmentation de leur « prêt du dimanche » ; en septembre 1913, à la verrerie Scobart du Tréport, les verriers adultes, confrontés à l'échec de leur propre mouvement, poussent les enfants à revendiquer une hausse de salaire, paralysant ainsi l'usine pendant plusieurs jours⁹⁷. Ces épisodes posent la question de l'agentivité de ces jeunes travailleurs : s'agit-il d'une résistance autonome ou d'une instrumentalisation par les adultes ?

⁹⁴ Langrognet (2023).

⁹⁵ Paolino (2022).

⁹⁶ La présence des enfants italiens dans les verreries de la région lyonnaise (Rive-de-Gier, Givors, Oullins/Pierre-Bénite, Gerland) est documentée par les rapports préfectoraux conservés aux Archives départementales du Rhône (ADR), série 10 M. Au moment de la grande grève de 1894, la verrerie Richarme de Rive-de-Gier compte 174 Italiens pour 1 061 ouvriers ; parmi eux, un seul souffleur sur 163, 3 « grands garçons » sur 174, mais 21 sur 42 « chauffeurs-gaziers » et 134 « porteurs » sur 233 : ces derniers, sans qualification, sont pour la plupart de jeunes garçons recrutés selon une véritable « traite » déjà dénoncée à Oullins en 1890. Aussi, 75 « gamins » italiens à Gerland dès 1896 (ADR, 10 M 222 : « Rapport sur l'industrie du verre à Lyon du point de vue du personnel étranger », 19 septembre 1896). Concernant les grèves impliquant ces jeunes ouvriers, *Le Réveil des Verriers* (1892-1899) ainsi que l'organe de la Fédération nationale des travailleurs du verre affiliée à la CGT, *La Voix des Verriers* (1903-1911), consultables sur Gallica et Archives Autonomies (<https://archivesautonomies.org>), témoignent des formes embryonnaires de mobilisation collective. En août 1906, vingt-cinq « gamins » de la verrerie de Saint-Maxent se mettent en grève pour réclamer une augmentation de leur « prêt du dimanche » ; en septembre 1913, à la verrerie Scobart du Tréport, les verriers adultes, confrontés à l'échec de leur propre mouvement, poussent les enfants à revendiquer une hausse de salaire, paralysant ainsi l'usine pendant plusieurs jours. Ces épisodes interrogent l'agentivité de ces jeunes travailleurs : résistance autonome ou instrumentalisation par les adultes ?

⁹⁷ *La Voix des Verriers*, n° 19 (15/7/1905) notamment. Voir également l'article « La Voix des Verriers » sur le site Le Libertaire : <https://le-libertaire.net/la-voix-des-verriers/> (consulté le 8/6/2025).

Véronique Blanchard⁹⁸ a analysé les réactions sociales face à la mobilité enfantine et juvénile en étudiant la législation du vagabondage des mineurs en France métropolitaine, puis en cernant les spécificités d'application dans l'espace colonial de La Réunion (1858-1880). Les motifs d'arrestation et les modalités des jugements figurant dans les archives judiciaires montrent que nombreux sont les mineurs concernés par les « ateliers de discipline » de l'engagisme. Dans la mesure où, après l'abolition de l'esclavage, la crainte des grands propriétaires de perdre de la main-d'œuvre a permis aux anciens esclavagistes d'obtenir le droit « d'engager » les affranchis et de nombreux immigrés (femmes et enfants notamment), toute une législation particulière s'est attelée au contrôle de ces engagés et à la répression du vagabondage, devenu prétendument le « fléau des colonies ». Sans confondre le « vagabondage » des jeunes mendiants ou vendeurs ambulants italiens en métropole et celui des engagés de La Réunion, il importe de souligner que l'engagisme, comme la traite des verriers, relève d'un travail servile concernant des enfants venus d'ailleurs – et que l'un comme l'autre ont connu des formes de résistance, de fuite⁹⁹, voire de mobilisation collective¹⁰⁰.

4. *In corpore sicco*

Les yeux rouges des petits verriers italiens du tournant du XX^e siècle portent encore aujourd'hui les traces d'une violence sociale que certains récits familiaux contemporains s'emploient à euphémiser. Lorsqu'une des arrière-petites-filles d'un verrier originaire d'Alvito évoque la cécité partielle de son grand-père, c'est l'image d'un jeu d'enfants qui surgit : une écorce de pastèque malencontreusement lancée aurait causé l'œil borgne. Cette anecdote familiale, transmise de génération en génération, opère un déplacement mémoriel révélateur : elle transforme les stigmates du labeur précoce en accident ludique, naturalisant ainsi une blessure qui relève en réalité des conditions d'exploitation industrielle. L'analyse de ces corps marqués révèle les modalités par lesquelles les souffrances sociales s'inscrivent dans la chair tout en s'effaçant des récits. Le cas de Loreto Fiorellini/Ruggieri illustre exemplairement ces mécanismes d'occultation. Enfant abandonné puis adopté, confié aux verreries lyonnaises avant d'être

⁹⁸ Blanchard (2025).

⁹⁹ Caroline Douki, 27 mai 2010, conférence podcastée : « Exploités, protégés ? Les enfants migrants italiens au travail à la Belle Époque », mentionnée ici : https://www.histoire-immigration.fr/sites/default/files/musee/atoms/files/med_2017_ciao_italia_bib_.pdf (consulté le 12/4/2025).

¹⁰⁰ Se reporter au Livre Blanc de la Recherche française sur les Esclavages - LiBRE | Fondation pour la mémoire de l'esclavage (consulté le 16/6/2025).

rapatrié à Alvito en 1896, Loreto portait la marque d'un œil borgne. À ses descendants, il a toujours invoqué la même explication : une blessure survenue « dans un jeu d'enfants ». Or, d'autres mémoires familiales en Italie gardent différentes traces mémorielles concernant ces yeux rouges, abîmés par la chaleur des fours et les particules de verre. Ces yeux constituent les traces indélébiles d'un système d'exploitation qui fit des enfants migrants italiens une main-d'œuvre docile dans l'industrie verrière française. Cette tension qui traverse les mémoires familiales éclaire un processus plus large de minorisation précoce, dont les modalités se reconfigurent selon les contextes migratoires. Des larmes des petits verriers qu'évoquait Raniero Paulucci di Calboli en 1909 – nombreux mouraient de malnutrition, de maladies respiratoires, parfois de syphilis¹⁰¹ – aux « corps dysfonctionnants » des élèves migrants contemporains, se dessinent des continuités dans l'incorporation de la vulnérabilité. Si le passage d'une exploitation centrée sur le travail industriel à une sélection opérant par la scolarisation et l'orientation professionnelle modifie les formes de violence, il n'en fait pas disparaître les marques corporelles : il les reconfigure.

Une distinction historique majeure structure néanmoins ces processus. Les migrations intra-européennes qui caractérisaient la fin du XIX^e siècle diffèrent des migrations contemporaines en provenance de « pays tiers » notamment pour ce qui est des effets-territoire de cette souffrance liée au rapport formation/emploi, distinction qui n'est pas sans conséquences sur les formes de vulnérabilité et les modalités de sélection institutionnelle. Il n'en reste pas moins que la construction sociale des droits de l'enfance au travail demeure profondément instable, révélant la précarité structurelle de la condition migrante juvénile. Le regard vers un passé encore proche nous apprend qu'il s'agit toujours d'une norme et d'une limite historiquement constituées, et donc frappées de relativité temporelle – nul ne sait aujourd'hui ce que seront les intolérables de demain – et, de surcroît, l'attention portée à la diversité de ces transgressions nous suggère que toutes ne se situent pas sur une même échelle de valeurs, incitant cette fois à une hiérarchie morale¹⁰². Sans avoir l'ambition de prendre appui sur une connaissance exhaustive de la main d'œuvre enfantine délocalisée et exploitée dans les territoires métropolitains et d'outre-mer au début de la III^e République¹⁰³, j'ai tenté de saisir de possibles formes d'agentivité enfan-

¹⁰¹ Protasi (2010).

¹⁰² Fassin et Bourdelais (2005).

¹⁰³ La production du verre est emblématique de la manière dont l'ordre usinier s'adapte aux évolutions du système de production, sans pour autant aspirer complètement une main d'œuvre étrangère enfantine qu'au-delà des ateliers investit tout autant le textile (Protasi, 2025), les mines, les champs et des métiers de la rue (Bianchi, 2002 ; Luatti, 2016).

tine dans le cadre d'une relation de louage qui prend appui sur une forme de confiage auprès des contremaîtres italiens¹⁰⁴. Une analyse diachronique révèle que certaines modalités et relations sous-tendues à ces formes de confiage persistent dans les configurations migratoires contemporaines. Les mineurs italiens âgés pour la plupart entre 9 et 20 ans lors de leur arrivée depuis l'Italie du Mezzogiorno entre 1885 et 1925 étaient pris dans des dispositifs de circulation qui présentent des homologues structurelles troublantes avec ceux observés aujourd'hui.

Ces mécanismes opèrent encore pour une partie des jeunes migrants, dans le cadre d'une circulation enfantine et juvénile qui peut s'effectuer sous prétexte de garantir une meilleure éducation ou formation professionnelle¹⁰⁵. Cette permanence des structures d'exploitation s'articule autour de trois dimensions : la promesse d'ascension sociale par l'éducation ou la formation, l'éloignement géographique qui fragilise les liens familiaux, et, enfin, la délégation d'autorité à des intermédiaires qui cumulent les rôles de protecteurs et d'exploiteurs. Dans les deux configurations historiques, la vulnérabilité enfantine devient une ressource mobilisable par des réseaux qui transforment la mobilité en captivité économique. Cette continuité dans les modes d'exploitation révèle des constantes troublantes et parfois contre-intuitives. Dans les deux cas, la promesse d'opportunités éducatives ou professionnelles masque des relations de dépendance et d'exploitation qui dépassent largement le cadre d'un simple contrat de travail. Comme leurs prédécesseurs italiens, une partie des jeunes migrants à présent se trouvent souvent coupés de leurs familles et soumis à une autorité qui contrôle à la fois leur travail, leur logement et leur existence quotidienne. Aussi, il m'est arrivé de constater qu'encore aujourd'hui certaines jeunes filles ou garçons partent pour un emploi qui semble prometteur et se retrouvent pris dans un système de traite internationale. Loin de concerner uniquement les cadets des familles nigérianes, comme pour les jeunes filles italiennes censées travailler dans le textile suisse au XIX^e siècle, elles sont finalement captives de formes d'exploitation sexuelle¹⁰⁶. D'autres jeunes, garçons et filles, quittent par exemple la Guinée à l'insu de leurs parents, et se retrouvent à accepter, en Libye notamment, des situations de travail proches de l'engagisme, comme j'ai pu le constater durant l'enquête MI-JMA.

¹⁰⁴ Les pourvoyeurs négociaient avec les parents des enfants verriers des contrats de confiage impliquant la délégation de l'exercice de l'autorité parentale. Ils sont en même temps accompagnateurs, logeurs, interprètes et exploiters (Tersigni, 2024).

¹⁰⁵ Voir notamment Pilon et al. (2014) concernant des inspirantes recherches dans le continent africain qu'il ne s'agit pas pour autant de plaquer aveuglement dans d'autres environnements politiques et culturels.

¹⁰⁶ Protasi (2025).

Ainsi les marques corporelles peuvent en évoquer d'autres d'ordre symbolique. Ce n'est pas étonnant qu'en poursuivant le voyage dans l'île de Lampedusa après le Sahel, une fois arrivés dans les refuges d'Oulx, au Piémont, ou à Briançon, dans les Alpes françaises, certains jeunes découvrent non seulement la maladie de la galle à la superficie de leur peau, mais aussi une peau cicatrisée qui peut occulter des infections pas visibles à l'œil nu, comme le voient aussi de nombreux médecins urgentistes dans les hôpitaux à proximité.

De nos jours en France, les mineurs migrants isolés (MIE/MNA) font l'objet d'une politique de répartition entre départements selon une clé qui vise officiellement le « désengorgement » des territoires considérés comme « saturés » par l'institution. Cette dispersion géographique, qui place les jeunes dans des foyers et centres d'accueil de départements où leur nombre reste limité, s'inscrit dans les missions de protection de l'enfance dévolues aux collectivités territoriales. Si cette prise en charge institutionnelle contribue effectivement à limiter l'errance juvénile en assurant un hébergement et un accompagnement conformes aux textes nationaux et internationaux, elle soulève également un questionnement en sociologie historique autour des politiques publiques éducatives à partir de la III^e République¹⁰⁷ et sur les conditions des mises au travail, avec des débats sur les responsabilités et les droits enfantins¹⁰⁸.

Les conditions de départ et de transit ne disparaissent pas à l'arrivée : elles façonnent les parcours ultérieurs et déterminent en grande partie les possibilités d'insertion dans les dispositifs institutionnels. Que les mineurs se déplacent seuls, en famille, accompagnés ou non, afin de fuir les guerres, les conflits politiques ou familiaux, afin d'améliorer leur sort, pour tenter une aventure, pour étudier ou se former ou poussés par des membres de leur famille, ces différentes modalités migratoires produisent des profils distincts face aux institutions d'accueil. Cette hétérogénéité des parcours entre en tension avec l'uniformisation des réponses institutionnelles. Les dispositifs d'accueil et de scolarisation, conçus selon une logique standardisée, peinent à s'ajuster à cette diversité des expériences et violences migratoires¹⁰⁹. Dès lors, ces jeunes ont-ils encore des marges de manœuvre face aux politiques d'immigration et à la forte normativité institutionnelle qui se développe en relation avec leur accueil et scolarisation ? Comment certains de ces enfants et de ces jeunes parviennent-ils à échapper à une responsabilisation sacrificielle, alors qu'en s'approchant de la majorité, les âges successifs de la vie se transforment en obstacles à franchir ?

¹⁰⁷ Jablonka (2010) et Tersigni *et al.* (2016).

¹⁰⁸ Boyer (2005), Nieuwenhuys (2005), Wintersberger (2005), Zelizer (2005).

¹⁰⁹ Canut, Pian et Petit (2017).

Durant mes enquêtes ethnographiques dans l'éducation nationale et auprès des élèves migrants, j'ai remarqué l'urgence d'une orientation professionnelle ainsi que la tendance des personnels enseignants et de l'orientation à contrarier les choix initiaux de ces élèves en fin de collège. Seraient-ils trop ambitieux, alors que les enquêtes quantitatives montrent qu'à conditions sociales égales ils réussissent comme les autres élèves ? C'est dans le cadre de l'enquête OJEMIGR que, dans un collège de centre-ville à Strasbourg, j'ai constaté l'impact de certains jugements catégoriques d'inaptitude physique à l'égard d'élèves migrants, lors des conseils de classe ou d'orientation. Ces évaluations corporelles opèrent selon une double modalité. D'une part, l'institution scolaire peut produire des verdicts d'inadéquation physique qui ferment l'accès à certaines orientations professionnelles, y compris dans des secteurs apparemment accessibles comme les métiers de la sécurité, de la médiation ou de la logistique. D'autre part, l'anticipation de ces jugements par les élèves eux-mêmes génère une forme d'auto-exclusion préventive : la simple crainte d'être déclaré « inapte » conduit certains jeunes à renoncer par avance à leurs aspirations. Cette violence symbolique exercée sur les corps migrants s'inscrit dans une longue généalogie des processus de sélection scolaire qui transforment les aptitudes et les inaptitudes physiques perçues en critères d'orientation définitifs. Certes des orientations sont parfois évitées (bâtiment) pour ne pas répéter les souffrances endurées par un père qui en a fait l'expérience, mais aussi des genoux dysfonctionnent et des bras se cassent jusqu'à rendre impossible le métier qui était envisagé. Ainsi, devenir coiffeuse après une épaule cassée mal soignée constitue un empêchement définitif. Dans les continuités existantes entre formation et travail, il s'agit alors de questionner les contextes et les modalités de reconfiguration de la précocité dans la minorisation d'âge en tant que rapport social de nos jours, sans la limiter aux souffrances physiques qui continuent pourtant d'exister de manière imbriquée.

Il importe de différencier les profils migratoires selon les contextes de départ, car cette diversité des conditions initiales détermine les modalités d'insertion dans les dispositifs d'accueil français et façonne différemment les rapports à l'institution scolaire. Cette typologie analytique permet de dépasser les catégorisations administratives homogénéisantes pour saisir les logiques sociales à l'œuvre. Ainsi convient-il de distinguer les jeunes qui connaîtraient une migration intra-européenne¹¹⁰ de ceux qui auraient quitté des pays en guerre comme la Syrie, l'Afghanistan et l'Iran, ou d'autres territoires caractérisés par des crises politiques et économiques considé-

¹¹⁰ À l'instar des migrations secondaires des élèves nord-africains nés en Espagne ou en Italie et arrivés avec leurs parents ayant déjà connu une migration des pays du petit Maghreb.

rables, voire des guerres civiles, à l'instar du Soudan, de la Guinée, de l'Éthiopie et de l'Érythrée. À ces configurations géopolitiques s'ajoutent des dynamiques familiales spécifiques qui produisent leurs propres formes de contrainte migratoire. Il convient également de tenir compte des jeunes migrants dont le choix de départ dépend de conflits internes aux familles, tout particulièrement suite au remariage d'un parent veuf ou dans le cadre de familles polygames au sein desquelles les enfants nés de la dernière épouse sont susceptibles d'être favorisés. Qui plus est, des facteurs d'ordre culturel sont à prendre au sérieux dans cette lecture. Les représentations sociales du travail enfantin, les conceptions familiales de l'autorité parentale, les pratiques éducatives traditionnelles ou encore les systèmes de solidarité varient selon les contextes d'origine et influencent les modalités d'insertion des jeunes migrants. Ces dimensions culturelles, loin d'être des survivances figées, s'actualisent et se recomposent dans l'interaction avec les dispositifs institutionnels français. Or, les discours contemporains sur les conditions de travail tendent à euphémiser la précarité sous le vocabulaire de la « flexibilité ». Ainsi l'éloge des bénéfices concrets de la flexibilité du temps de travail sur la santé mentale des salariés est-il aujourd'hui réitéré par des blogs de ressources humaines¹¹¹, occultant les réalités vécues par les travailleurs les plus vulnérables. En faisant abstraction de la voix de celles et ceux qui en font l'expérience concrète – notamment les jeunes migrants contraints à accepter des emplois précaires –, ces discours renforcent une vieille opposition aristotélicienne entre savoir théorique et connaissance pratique. Les trajectoires migratoires d'hier comme d'aujourd'hui précèdent, côtoient et suivent de telles mobilités internationales, révélant des continuités dans les logiques d'adaptation et de résistance, mais aussi des reconfigurations diachroniques liées à l'effet-territoire¹¹². Le cas de la Seine-Saint-Denis, où se trouvaient la plupart des verreries susceptibles d'inclure le système (scolaire) de demi-temps¹¹³ entre 1874 et 1892, offre

¹¹¹ Voir à titre d'exemple, <https://4jours.work/blog/santé-mentale-flexibilite-travail> (consulté le 30/6/2025).

¹¹² Il désigne l'ensemble des configurations locales (institutionnelles, sociales, économiques, relationnelles) qui modulent les trajectoires des individus au-delà des déterminants individuels ou nationaux. S'agissant de l'expérience scolaire des enfants migrants, cela revient à prendre en compte comment elle est façonnée par les ressources et contraintes propres au territoire d'accueil : maillage des dispositifs UPE2A, formation des enseignants, politiques municipales, dynamiques de ségrégation ou de mixité.

¹¹³ Département de la Seine-Saint-Denis, « Immeubles de logements ouvriers de la verrerie Legras », *Atlas de l'architecture et du patrimoine*, <https://patrimoine.seinesaintdenis.fr>. Sur les détournements des écoles de demi-temps vers les cours du soir pour adultes, voir Martin Saint-Léon (1903).

une illustration saisissante de cette diachronie. Les données de la DEPP¹¹⁴ (RERS 2025) révèlent que l'espérance d'obtention du baccalauréat pour un élève de sixième atteint 74,4 % dans l'académie de Créteil (93) – un taux supérieur à celui de Lyon (68,4 %), de Strasbourg (68 %) ou de la Bourgogne-Franche-Comté (66,4 %). Ce résultat contre-intuitif, pour un territoire souvent associé aux difficultés scolaires, appelle une interrogation sur les conditions historiques de sa production.

5. Vers une conclusion : de la précocité de la minorisation aux conditions d'une politisation de la souffrance sociale

Les trajectoires analysées dans ce texte révèlent les continuités profondes dans la production de la souffrance sociale enfantine en situation migratoire. Des jeunes verriers italiens de la fin du XIX^e siècle aux mineurs migrants contemporains, une constante émerge au-delà de la diversité des contextes : la précocité de l'expérience de la minorisation. Cette dernière désigne l'obligation faite à des enfants et des jeunes d'être « adultes » avant l'âge. Les organisations des apprentissages, du travail et des politiques migratoires l'imposent en effet de manière structurelle. Cette précocité s'inscrit dans et par les corps. Des yeux rouges et abîmés des verriers – marques indélébiles d'une violence industrielle qui a hanté leurs vies jusqu'à la mort – aux genoux dysfonctionnants et aux bras cassés des élèves migrants contemporains, les traces corporelles témoignent de violences qui précèdent, côtoient et suivent les mobilités internationales. Cependant, ces marques ne s'inscrivent pas de la même manière selon les périodes et les contextes. Au passage du XIX^e au XX^e siècle, c'est principalement dans les ateliers et les usines que se manifestent les souffrances physiques, tandis qu'aujourd'hui elles se reconfigurent dans les espaces scolaires et les dispositifs d'orientation professionnelle. Ce déplacement ne signifie pas une atténuation de la violence, mais plutôt sa reconfiguration dans de nouveaux espaces institutionnels où se jouent des formes renouvelées de sélection en bas de la hiérarchie des formations professionnelles.

¹¹⁴ Les *Repères et références statistiques* (RERS) sont un recueil annuel de données chiffrées sur l'ensemble du système éducatif de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance. En tant que service statistique ministériel du ministère de l'Éducation nationale, la DEPP fait partie du Service statistique public (SSP), coordonné par l'INSEE. Elle assure trois fonctions : la production de données statistiques sur le système éducatif français (effectifs d'élèves, personnels, établissements, diplômes), l'évaluation des politiques éducatives et des acquis des élèves, et la prospective en matière d'évolution du système scolaire.

L'analyse diachronique révèle un paradoxe fondamental. L'émergence progressive de droits protecteurs de l'enfance s'est historiquement accompagnée d'une délocalisation de l'exploitation enfantine vers des populations étrangères. Ces dernières échappaient aux protections nouvellement instituées. Ainsi, les lois qui ont progressivement interdit le travail des enfants français entre 1841 et 1892 ont simultanément encouragé le recours à une main-d'œuvre enfantine étrangère, notamment italienne. De même, si la scolarisation obligatoire instituée en France en 1882 visait formellement tous les enfants présents sur le territoire français, dans les faits elle n'a que partiellement concerné les enfants migrants, dont beaucoup ont continué à travailler dans des conditions extrêmement dures. Cette distinction entre « enfance nationale » digne de protection et « enfance étrangère » exposée à l'exploitation ne relève pas d'un simple dysfonctionnement des politiques publiques, mais constitue un mécanisme structurel de production des inégalités.

Aujourd'hui, ce mécanisme persiste sous des formes renouvelées. Si le travail industriel des enfants a largement disparu en France métropolitaine, l'orientation scolaire et professionnelle des mineurs migrants continue de reproduire des formes de sélection qui limitent drastiquement leurs possibilités d'avenir. L'urgence d'une insertion professionnelle rapide – justifiée par la nécessité d'obtenir un titre de séjour – conduit à contrarier les aspirations scolaires de jeunes qui, à parité de conditions sociales, réussissent comme les autres élèves. Les jugements d'inaptitude physique, les orientations imposées vers des filières dévalorisées, les corps qui « dysfonctionnent » opportunément au moment des choix d'orientation, les béquilles et les bandages en classe, témoignent de la persistance d'une violence sociale. Elle n'est pas seulement institutionnelle, mais elle s'exerce désormais davantage par la sélection scolaire que par l'exploitation industrielle directe. Face à ces constats, la question de la politisation de la souffrance sociale se pose avec acuité. Comme le soulignent Périlleux et Cultiaux¹¹⁵, « si [la souffrance sociale] appelle à une obligation d'agir, elle n'implique aucune réponse univoque. Sa politisation, dans les termes d'une lutte contre l'injustice, n'est qu'une des réponses possibles parmi bien d'autres ». Cependant, pour que cette politisation soit possible, il est nécessaire que la souffrance soit d'abord rendue audible, rapportée à des causes sociales, et portée dans l'espace public. Or, c'est précisément là que réside une difficulté majeure : comment les enfants et les jeunes migrants, doublement minorisés par leur âge et par leur statut d'étranger, pourraient faire reconnaître leurs souffrances comme légitimes et socialement construites plutôt qu'individuellement subies ?

¹¹⁵ Périlleux et Cultiaux (2009, 8).

L'histoire des jeunes verriers italiens offre néanmoins quelques exemples de résistances et de mobilisations. Les « lettres parlées » envoyées aux familles, les fuites, les informations transmises auprès des consulats, témoignent de formes d'agentivité¹¹⁶ enfantine qui, bien que limitées par les contraintes structurelles, n'en sont pas moins réelles. De même, aujourd'hui, les voix des mineurs migrants, lorsqu'ils parviennent à être entendus, dans les conseils de classe comme au cours des stages, révèlent des capacités d'analyse critique de leur situation et des aspirations qui contredisent les représentations misérabilistes ou compassionnelles dont ils sont souvent l'objet. Prendre au sérieux ces voix enfantines et juvéniles, c'est refuser de les enfermer dans une alternative entre victimisation passive et héroïsation de leur « résilience », pour entendre voire reconnaître la complexité de leurs expériences et la légitimité de leurs revendications, tout particulièrement au prisme d'un effet-territoire saisi dans sa dimension diachronique. En effet, l'analyse de la souffrance sociale des enfants migrants dans les verreries de la Plaine Saint-Denis invite à repenser l'effet-territoire au-delà de sa seule dimension synchronique. Si ce concept désigne classiquement l'ensemble des configurations locales – institutionnelles, relationnelles, économiques – qui modulent les trajectoires individuelles à un moment donné, il gagne à être appréhendé dans son épaisseur historique. Le territoire n'est pas seulement un espace de ressources et de contraintes actuelles ; il est aussi le dépositaire de pratiques sédimentées, d'infrastructures matérielles et symboliques qui se reconfigurent au fil des générations successives, peut-être même en continuité avec le système de demi-temps qui était présent dans la verrerie Legras de Saint-Denis, par exemple.

Enfin, cette contribution invite à poursuivre le travail de décentrement entrepris par les *childhood studies* en interrogeant les conditions d'une anthropologie historique véritablement attentive aux expériences enfantines en situation migratoire. Cela suppose de croiser systématiquement plusieurs dimensions analytiques. D'abord les échelles, du corps individuel aux politiques publiques. Ensuite les temporalités, de l'événement biographique aux transformations structurelles de longue durée. Enfin les espaces, des contextes de départ aux lieux d'arrivée, en passant par les violences du voyage. Cela implique également de ne pas se satisfaire d'une opposition entre hier et aujourd'hui, entre travail et école, entre souffrances physiques et souffrances symboliques et psychologiques, mais de saisir les articulations complexes entre ces différentes dimensions de la violence sociale. Car c'est bien dans ces articulations que se jouent, hier comme aujourd'hui, les conditions d'acceptabilité sociale de l'intolérable.

¹¹⁶ Corsaro (2005a et 2005b), Dahlberg (2009), Vinel et Zaltron (2020).

Références

- Alanen L. (2009), *Generational Order*, in Qvortrup J., Corsaro W. A. (éds.), *The Palgrave Handbook of Childhood Studies*, London: Palgrave MacMillan, 159-174.
- Armagnague M. et al., (eds.) (2021), *Les enfants migrants à l'école*, Lormont: Bord de l'eau, collection "Clair et Net".
- Artières P. (2017), *Michel Foucault bien entendu*, "Critique", 8-9, 843-844: 690-699.
- Baby-Collin V., Souiha F. (eds.) (2022), *Enfances et jeunesses en migration*, Paris: Le Cavalier bleu.
- Bianchi B. (2002), *Percorsi dell'emigrazione minorile*, in Bevilacqua P. et al. (eds.), *Storia dell'emigrazione italiana. Vol. II Arrivi*, Roma: Donzelli Editore, 355-375.
- Bitton J. (2015), *L'inspecteur du travail*, "Après-demain", 34, 2: 47-48.
- Blanchard V. (2025), « Était au coin de la rue à jouer à la toupie ». Contrôle de la mobilité juvénile à La Réunion (1858-1880), "Revue d'histoire contemporaine de l'Afrique", <https://oap.unige.ch/journals/rhca/article/view/2344/2256>.
- Bonneff L., Bonneff M. (1908/1984), *Les travailleurs du feu*, in Bonneff L., Bonneff M., *La vie tragique des travailleurs*, Paris: EDI, 35-50, nouvelle version corrigée.
- Bonnet J.-C. (1976), *Les pouvoirs publics français et l'immigration dans l'entre-deux-guerres*, Université de Lyon II, Thèse de 3ème cycle (Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise).
- (1980), *Le travail des enfants au XIX^e siècle dans les industries de Bourgogne*, Dijon: C. R. D. P.
- Boyer H. (2005), *Social Justice and the Rights of Children*, in Qvortrup J. (ed.), *Studies in Modern Childhood. Society, Agency, Culture*, London Palgrave MacMillan, 221-230.
- Cabanes B. (2024), *Vers l'avènement de l'enfant comme sujet de droit en temps de guerre*, in Pignot M., Tournieroux A. (eds.), *Enfants en guerre, guerre à l'enfance? De 1914 à nos jours*, Paris: Anamosa, 201-211.
- Cafiero U. (1901a), *I fanciulli italiani nelle vetreri francesi. Relazione preliminare del Comitato piemontese (estensore il cooperatore Alberto Geisser) : inchiesta fatta nel circondario di Sora e di Isernia*, anno 1, 2, Opera di Assistenza degli Operai Italiani emigrati in Europa e nel Levante, "Bollettino bimensile edito dal consiglio centrale".
- (1901b), *La tratta dei fanciulli italiani*, "La Riforma sociale", VIII, 11: 568-591.

- Canut C., Pian A. (2017), *Éditorial. Dire la violence des frontières. Mises en mots de la migration vers l'Europe*, "Revue européenne des migrations internationales", 33, 2 et 3: 7-19.
- Caracausi A., Rolla N., Schnyder M. (eds.) (2018), *Travail et mobilité en Europe XVI-XIXe siècles*, Lille: Presses Universitaires du Septentrion.
- Carayon L., Mattiussi, J., Vuattoux, A. (2022), « *On veut pas qu'ils deviennent des clandestins* ». *L'injonction à l'insertion professionnelle des jeunes isolés étrangers au moment du passage à la majorité*, "Revue française des affaires sociales", 3: 65-87.
- Chamboredon J.-C. (1991), *Classes scolaires, classes d'âge, classes sociales. Les fonctions de scansion temporelle du système de formation*, "Enquête", 6: 121-143.
- (2015), *Jeunesse et classes sociales*, Paris: Éditions Rue d'Ulm.
- Corsaro W. A. (2005a), *The Sociology of Childhood*, London: Sage.
- (2005b), *Collective action and Agency in Young Children's Peer Culture*, in Qvortrup J. (ed.), *Studies in Modern Childhood. Society, Agency, Culture*, London: Palgrave MacMillan, 231-247.
- Cossée C. (2021), *Une partition en mode mineur : quelle place pour la perspective des enfants migrants sur/dans les institutions?*, in Armagnague M. et al., (eds.), *Les enfants migrants à l'école*, Lormont: Bord de l'eau, collection "Clair et Net": 127-148.
- Crowston C. H., Kaplan S. L., Lemerrier C. (2018), *Les apprentissages parisiens aux XVIII^e et XIX^e siècles*, "Annales. Histoire, Sciences Sociales", 73, 4: 849-889.
- Crowston C., Lemerrier C. (2022), *Apprentis et apprenties (XIII^e-XIX^e siècles)*, in Poutrin I. et al. (eds.), *Dictionnaire du fouet et de la fessée. Corriger et punir*, Paris: PUF, 30-34.
- Dahlberg G. (2009), *Policies in Early Childhood Education and care: Potentialities for Agency, Play and Learning*, in Qvortrup J., Corsaro W. A. (eds.), *The Palgrave Handbook of Childhood Studies*, London: Palgrave MacMillan, 228-237.
- Dejours, C., Entretien avec Delory-Momberger, C. (2010), *Le travail entre souffrance individuelle, intelligence collective et promesse d'émancipation*, « *Le sujet dans la cité* », 1, 1: 59-72.
- (2016), *Situations de travail*, Paris: PUF.
- Diasio N. (2013), *La valeur heuristique des corps enfantins*, "Corps", 11, 1: 277-286.
- Diasio N., Tersigni S. (2014), *Corpo e infanzia in situazione migratoria (Body and childhood in the migratory situation)*, "Interazioni", 1: 47-60.

- Douki C. (1996), *Les mutations d'un espace régional au miroir de l'émigration : l'Apennin toscan, 1860-1914*, thèse de doctorat en histoire contemporaine sous la direction de Pierre Milza, Paris, Institut d'études politiques de Paris.
- (1999), *Lucquois au travail ou émigrés italiens ? Les identités à l'épreuve de la mobilité transnationale, 1850-1914*, "Le Mouvement social", numéro thématique *Immigration et logiques nationales, XIXe-XXe siècles*, 188, juillet-septembre: 17-41.
- (2001), *Le territoire économique d'une région d'émigration, du milieu du XIX^e siècle à 1914*, "Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine", 2-3, numéro thématique *Les territoires de l'économie*: 192-244.
- Dupont-Bouchat M.-S. (2003), *Le mouvement international en faveur de la protection de l'enfance*, "Le Temps de l'Histoire", 5: 207-236.
- El Miri M. (2021), *La migration internationale des jeunes et des mineurs: un désir de « l'ailleurs » pour se réaliser*, in Armagnague M., Tersigni S. et al. (eds.), *Les enfants migrants à l'école*, Lormont: Bord de l'eau, collection "Clair et Net", 59-75.
- Fassin D. (2006), *Souffrir par le social, gouverner par l'écoute Une configuration sémantique de l'action publique*, "Politix", 73, 1: 137-157.
- Fassin D. et Bourdelais P. (2005), *Introduction. Les frontières de l'espace moral*, in Bourdelais P. Fassin D. (eds.), *Les constructions de l'intolérable*, Paris: La Découverte, 7-15.
- Fingerson L. (2009), *Children's Bodies*, in Qvortrup J., Corsaro W. A. (eds.), *The Palgrave Handbook of Childhood Studies*, London: Palgrave MacMillan, 217-227.
- Gibelli A., Caffarena F. (2001), *Le lettere degli emigranti*, in Bevilacqua P. et al. (eds.), *Storia dell'emigrazione italiana, Vol. 1 Partenze*, Rome: Donzelli Editore, p. 563-574.
- Guillaumin C. (1972), *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*, La Haye: Mouton.
- Hanagan M. (1981), *Organisation du travail et action revendicative: verriers et métallurgistes de Rive-de-Gier à la fin du XIX^e siècle*, "Cahiers d'histoire", 1: 1-25.
- Hatzfeld N. (2021), *Contre le travail de nuit des enfants dans les verreries (L'Humanité, 1909)*, Parlement[s], "Revue d'histoire politique": 117-128.
- Hengst H. (2005), *Complex Interconnections: the Global and the Local in Children's Minds and Everyday Worlds*, in Qvortrup J., (ed.), *Studies in Modern Childhood. Society, Agency, Culture*, London: Palgrave MacMillan, 21-38.

- Hibernie E. (2021), *La place des enfants dans l'immigration polonaise entre les deux guerres*, "Hommes & migrations", 1333: 144-150.
- Honig M.-S. (2009), *How Is the Child Constituted in Childhood Studies?*, in Qvortrup J., Corsaro W. A. (eds.), *The Palgrave Handbook of Childhood Studies*, London: Palgrave MacMillan, 62-77.
- Jablonka I. (2010), *Les enfants de la République. L'intégration des jeunes de 1789 à nos jours*, Paris: Seuil.
- James A. (2005), *Life Times : Children's Perspectives on Age, Agency and Memory across the Life Course*, in Qvortrup J. (ed.), *Studies in Modern Childhood. Society, Agency, Culture*, London: Palgrave MacMillan, 248-266.
- Jarrige F. et Le Roux T. (2019), 1. *Naissance de l'enquête : les hygiénistes, Villermé et les ouvriers autour de 1840*, in Geerkens E. et al. (eds.), *Les enquêtes ouvrières dans l'Europe contemporaine*, Paris: La Découverte, 39-52.
- Jegat-Letourneur D., Arveiller V., (1998), *Les verreries et les cristalleries de la région parisienne de 1870 à 1920*, in Actes du colloque *De la verrerie forestière à la verrerie industrielle du milieu du XVIII^e siècle aux années 1920*, Sennequier G., Woronoff D. (eds.), Association française pour l'archéologie du verre (Albi, 7-8-9 novembre 1996), Aix-en-Provence.
- Juteau D., (1999), *L'ethnicité et ses frontières*, Montréal: Presses de l'Université de Montréal.
- Kusters W. (2011), *Les politiques éducatives de la Troisième République et les enfants d'immigrants belges dans le département du Nord*, "Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde", 46: 15-31.
- Langrognet F. (2023), *Voisins de passage. Une microhistoire des migrations*, Paris: La Découverte, collection "Histoire-Monde".
- Larbiou B. (2008), *Socio-genèse d'une politique publique*, "Agone", 40: 41-60.
- Lembré S. (2023), *Le retour de l'apprentissage au XX^e siècle. Comment la France a adopté l'alternance*, Paris: Presses des Mines, collection " Histoire, sciences, techniques et sociétés".
- Lemercier C. (2006), *Lois sur le travail des enfants, savoirs et société civile (France, 1841-1874): quelques pistes de recherche*, halshs-00168896.
- (2019), *À qui l'apprentissage donne-t-il du pouvoir ? (France, XIX^e siècle)*, "Mélanges de l'École française de Rome - Italie et Méditerranée", 131, 1: 99-113.
- Lochak D. (1976), *Réflexion sur un infra-droit*, "Droit Social": 43-49.
- Luatti L. (2016) *Adulti si nasceva. Immagini e metafore letterarie sull'emigrazione minorile girovaga e di lavoro dall'Ottocento ai giorni nostri*, Isernia: Cosmo Iannone.

- Marmié C. (2021), « *Enfants d'ailleurs* ». *La protection de l'enfance à l'épreuve des migrations juvéniles internationales* », "Vie sociale", 2-3, 34-35: 221-236.
- (2022), *Devenir « mineur non accompagné » Enjeux épistémologiques et effets pratiques d'une catégorie de l'intervention publique*, "Migrations Société", 189, 3: 41-57.
- Martin Saint-Léon É. (1903), *L'âge d'admission des enfants au travail industriel, le travail de demi-temps*. Rapport présenté dans la séance du 14 mai 1903, Paris, Félix Alcan, 1903 (Association nationale française pour la protection légale des travailleurs, 1ère série, n° 3), <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5542462d>
- Martin C. et al. (2019), *Le bien-être de l'enfant: évolution d'une notion, ambiguïtés des dimensions et mesures*, "Enfances, familles, générations", 33: doi.org/10.7202/1067814ar.
- Martini M. (2016), *Bâtiment en famille. Migrations et petite entreprise en banlieue parisienne au XX^e siècle*, Paris: CNRS.
- (2022), *Family, Care and Migration: Gendered Paths from the Mediterranean Italian Mountain to Northern Europe in the Nineteenth and Early Twentieth Century*, in Zucca M. et al., (eds.), *Gender and Migration in Historical Perspective*, London: Palgrave : 419-450.
- Marichalar P. (2017), *Qui a tué les verreries de Givors? Une enquête de sciences sociales*, Paris: La Découverte.
- Mauger G. (2015), *Age s et générations*, Paris: La Découverte, collection "Repères".
- Medina J. (2012), *The Epistemology of Resistance. Gender and Racial Oppression, Epistemic Injustice and Resistant Imagination*, Oxford: Oxford University Press.
- Nieuwenhuys O. (2005), *The Wealth of Children: Reconsidering the child Labour Debate*, in Qvortrup J., (ed.), *Studies in Modern Childhood. Society, Agency, Culture*, London: Palgrave MacMillan, 167-183.
- Navone L., Tersigni S. (2020), *Confinamento e segregazione scolastica dei migranti italo-magrebini in Francia*, in Navone L. (eds.), *Confini, mobilità e migrazioni. Una cartografia dello spazio europeo*, Milano: Agenzia X, 195-220.
- Odry D. (2021), *L'orientation dans le système éducatif*, Bruxelles: Mardaga.
- Omer D. (2022), *L'accueil des enfants peu ou non francophones à l'école obligatoire sur le territoire européen de la France depuis 1882*, "Patrimoines culturels des élèves: démarches éducatives dans/pour des sociétés plurielles", hal-03885637.

- Palomares É. (2024), *Minorités et minorisation*, in Bouvet M et al. (eds.), *Catégoriser* (1), Paris: ENS Éditions.
- Pansu H. (1981), *Le travail des enfants à Lyon et dans le département du Rhône au XIX^e siècle*, Lyon: Archives du Rhône.
- Paolino N. (2007), *La tratta dei fanciulli*, Isernia: Cosmo Iannone Editore.
- (2022), *L'incettatore, sua evoluzione e la percezione in campo sociale e giudiziario. Indizi per un'ipotesi di studio*, in Cedrone D., Ianni F. (eds.), (2022), *Storie di emigrazione in Valcomino. Emigrazione minorile et tratta dei bambini verso le vetrerie francesi tra l'800 e il '900 nei Circondari di Sora e Isernia*, Arezzo: F.&C. Edizioni, 45- 57.
- (2024), *Per le strade d'Europa. L'emigrazione temporanea delle Mainarde e della Valle del Volturno (1860-1915)*, Isernia: Cosmo Iannone Editore.
- Paulucci di Calboli R. (1897), *L'emigrazione italiana in Francia. I mestieri girovaghi e ed i vetrai ambulanti*, "La Riforma sociale", VII, giugno: 558-569.
- (1897), *La traite des petits Italiens de France*, "La Revue des revues", septembre: 393-408.
- (1898), *Encore la traite des petits Italiens de France*, "La Revue des revues", avril: 149-160.
- (1909), *Larmes et sourires de l'émigration italienne*, Paris: Librairie Félix Juven.
- (1921), *La tratta delle donne e dei fanciulli*, "Nuova Antologia", dicembre: 141-153.
- Périlleux T., Cultiaux J., (2009), *Des saisies politiques de la souffrance*, in Périlleux T., Cultiaux J., (eds.), *Destins politiques de la souffrance*, Paris: Érès, 7-20.
- (2009), *Discuter ses enjeux, sa portée, ses limites*, in Périlleux T., Cultiaux J., (eds.), *Destins politiques de la souffrance*, Paris: Érès, 21-26.
- Pilon M., Segniagbeto K. (2014), *Confiage, domesticité et apprentissage à Lomé à la veille de l'indépendance*, "Journal des africanistes", 84, 1: 212-247.
- Pinell P. (2019), *La Bonne Société et la cause de la petite enfance*, Vulaines-sur-Seine: Édition du Croquant.
- Ponty J. (1988), *Polonais méconnus*, Paris: Éditions de la Sorbonne.
- Protasi M. R. (1999), *I fanciulli italiani nelle vetrerie francesi: emigrazione e tratta minorile nel circondario di Sora all'inizio del Novecento*, *Studi Emigrazione*, 134: 194-242.
- (2010), *I fanciulli nell'emigrazione italiana, Una storia minore 1861-1920*, Isernia: Cosmo Iannone.

- (2022), *I bambini italiani nelle vetrerie francesi. Il caso della Valle di Comino (fine Ottocento – inizi Novecento)*, in Cedrone D., Ianni F. (eds.), (2022), *Storie di emigrazione in Valcomino. Emigrazione minore et tratta dei bambini verso le vetrerie francesi tra l'800 e il '900 nei Circondari di Sora e Isernia*, Arezzo: F.&C. Edizioni, 59-102.
- (2025), *Minorenni italiane nelle fabbriche tessili europee nell'epoca giolittiana*, in Besso E. (eds.), *Sole verso nuove patrie. Domestiche e intellettuali, missionarie e prostitute, operaie e artiste. Le donne nell'emigrazione italiana tra '800 e '900*, Milano: Franco Angeli, 9-33.
- Rancière J. (2020), Entretien réalisé le 8 janvier 2020 pour *Critique* par Bruguère F., Jacques Rancière *La pensée des bords*, "Critique", 881, 10: 828-840.
- Rea A. (2013), *Les nouvelles figures du travailleur immigré : fragmentation des statuts d'emploi et européanisation des migrations*, "Revue européenne des migrations internationales", 29, 2: 15-35.
- Renault E. (2008), *Souffrances sociales. Sociologie, psychologie et politique*, Paris: La Découverte.
- (2009), *Souffrance et critique sociale*, in Périlleux T., Cultiaux J. (eds.), *Destins politiques de la souffrance*, Toulouse: Érès, 175-190.
- Renault E. (2023), *Abolir l'exploitation. Expériences, théories, stratégies*, Paris: La Découverte.
- Rosental P.-A. (1999), *Les sentiers invisibles. Espace, familles et migrations dans la France du 19^e siècle*, Paris: Éditions de l'EHESS.
- (2000), *Les liens familiaux, forme historique*, "Annales de Démographie Historique", numéro thématique Famille et parenté : le renouvellement des approches, vol. 2: 49-81, republié in Strobel P., Debordeaux D. (2002), *Les solidarités familiales en question. Entraide et transmission*, LGDJ, "Droit et société", 34: 107-141.
- Rygiel P. (2009), *Archives et historiographie de l'immigration*, "Migrations", 33: 50-59.
- Schiaparelli E. (1901), *Il traffico dei minori italiani per le vetrerie straniere*, "La Rassegna Nazionale", CXXI, XXIII, settembre-ottobre: 708-726.
- Senovilla Hernández D. (2014),
- Saint-Léon M. (1906), *Le travail de nuit des adolescents dans l'industrie française*, Paris: Félix Alcan.
- Tersigni S. (2014) *Grandir au prisme de l'ethnisation en France et en Italie. Les groupes d'âge des 9-13 ans*, "Revue des sciences sociales", dossier "Préadolescentes": 92-101.
- (2021), *Les échos des référentiels institutionnels européens. Protection et participation au cœur de l'intégration scolaire des élèves migrants*, in Ar-

- magnague M. et al., (eds.), *Les enfants migrants à l'école*, Lormont: Bord de l'eau, collection "Clair et Net", 93-105.
- (2022a), *Régulations d'âge dans l'ombre des enfances migrantes*, in Baby-Collin V. et al., (eds.), *Enfances et jeunesses en migration*, Paris: Le Cavalier Bleu, 179-197.
- (2022b), *L'enfant des possibles en migration: école, émotions et sentiment de l'enfance*, in Queval I. (ed.), *Altérité(s) et société inclusive*, Nîmes: Champ Social Éditions et INS HEA, collection "Recherches", 125-146.
- (2024), *Quand le silence brûle encore. Les enfants verriers du Mezzogiorno au début de la III^e République*, "Sigila", 54, 2: 75-84.
- Tersigni S. et al. (2016), *Infanzia e gioventù migranti alla luce delle istituzioni socio-educative in Francia*, "Autonomie locali e servizi sociali", 3: 393-414.
- Tersigni S., Navone L. (eds.) (2023), *Des unheard-narratives à une politisation de l'expérience de la violence en migration. Un focus sur les migrations féminines du Nigeria vers l'Europe. Entretien avec Elodie Aparé*, "Terrains/Théories", 17, numéro thématique *Représentations, désignations et contre-narrations en migration*.
- Thompson E. P. (1988/1963), *La formation de la classe ouvrière anglaise*, Paris: Gallimard/Le Seuil, collection EHESS.
- Turmel A. (2013), *Une sociologie historique de l'enfance. Pensée du développement, catégorisation et visualisation graphique*, Laval: Presses Universitaires de Laval.
- Vigarello G. (2005), *L'intolérable de la maltraitance infantile*, in Bourdelais P. et Fassin D. (eds.), *Les constructions de l'intolérable. Études d'anthropologie et d'histoire sur les frontières de l'espace moral*, Paris: La Découverte: 111-127.
- Wintersberger H. (2005), *Work, Welfare and Generational Order: Towards a Political Economy of Childhood*, in Qvortrup J., (ed.), *Studies in Modern Childhood. Society, Agency, Culture*, Londra: Palgrave MacMillan, 201-220.
- Yvoret J.-J. (2007), *Les jeunes d'aujourd'hui sont-ils les mêmes que ceux d'hier?*, "Melampous", 10: 61-65.
- Vinel V. et Zaltron F. (2020), « Enfants acteurs, enfants agis. Les défis des études en sciences sociales sur l'enfance », *Revue des Sciences Sociales*, 63: 12-25.
- Zelizer V. (2005), *The priceless Child Revisited*, in Qvortrup J. (ed.), *Studies in Modern Childhood. Society, Agency, Culture*, London: Palgrave MacMillan, 184-200.